

Défaillance et redoublement

Par **Jadehttn**, le 17/06/2022 à 22:06

Bonsoir ,

Je voulais juste poser une simple et courte question. Est-ce que quand on est défaillante et donc redoublante par la suite , les matières que nous avons validées restent validées , ou alors lorsque nous redoublons pour défaillance , tout est " remis à zéro " et tout doit être repassé ?

Je ne sais pas si je suis très claire dans mes propos , mais en tout cas merci d'avance des réponses !

Par **Isidore Beautrelet**, le 18/06/2022 à 14:28

Bonjour

Un étudiant défaillant doit repasser l'ensemble des matières lors de son redoublement (y compris celles qu'il a validé).

Par **ali63**, le 19/06/2022 à 12:45

Alors, je pense que ça dépend des facs car lors de ma l1 j'ai été DEF avec une matière validée et je ne l'ai pas repassé l'année d'après. Donc je pense qu'il vaut mieux prendre directement contact avec la scolarité ou vérifier dans le livret étudiant s'il y en a un

Par **Jadehttn**, le 19/06/2022 à 14:01

Oui c'est ce que je me suis dit aussi , j'ai envoyé un mail à l'administration de ma fac pour savoir , merci en tout cas !!

Par **Isidore Beautrelet**, le 19/06/2022 à 14:28

[quote]

Alors, je pense que ça dépend des facs car lors de ma l1 j'ai été DEF avec une matière validée et je ne l'ai pas repassé l'année d'après.

[/quote]

Merci pour l'info !

Je trouve cela un peu bizarre car il n'y a plus aucune distinction entre l'étudiant ajourné et l'étudiant défaillant.

Par **Jadehttn**, le **20/06/2022 à 10:32**

Et est-ce que c'est possible qu'une fac refuse un redoublement pour cause de défaillance ?
Ma question peut paraître bête mais je suis stressée de la situation ^^

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/06/2022 à 11:16**

Bonjour

[quote]

Et est-ce que c'est possible qu'une fac refuse un redoublement pour cause de défaillance ?

[/quote]

Là encore il faut consulter le règlement de votre fac.

Dans la mienne pour un premier redoublement, il n'y a pas de conditions.